



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du 19 août 2011 débutant à 17 h à la salle du Conseil, au 115, chemin Dupuis, Estérel, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure. Au cours de cette séance, la demande sera expliquée et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à celle-ci.

Demande : N° 2011-0009

Immeuble : 43, chemin Fridolin-Simard

Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment principal en partie nord-est à 6,05 mètres de la marge latérale alors qu'une marge de 11 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 4,95 mètres dans cette marge.

Donné à Ville d'Estérel, ce 28^e jour du mois de juillet 2011

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier